



NATIONAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE

DIRECTORATE GENERAL OF IMMIGRATION AND EMIGRATION

NOUVEAU REGIME DE VISA DU RWANDA

Le 10 Mars 2020

La Direction Générale de l'Immigration and Emigration porte à la connaissance du public que le régime de visa du 21 Juin 2019 est mis à jour comme suit :

1. **Ressortissants des pays membres des organisations internationales suivantes ; L'Union Africaine, The Commonwealth et La Francophonie** – Albanie, Algérie, Andorre, Antigua and Barbuda, Arménie, Australia, Bangladesh, Barbados, Belize, Belgique, Botswana, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Bulgarie, Cameroun Canada, Cape Verde, Cambodge, Comores, Congo, Cyprus, Dominique, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Eritrea, Ethiopia, Fiji, France, Gabon, Grenade, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, India, Kingdom of Eswatini, Kiribati, Jamaica, Laos, Liban, Lesotho, Liberia, Libye, Luxembourg, Macédonie, Madagascar, Malawi, Mali, Malaysia, Malta, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Maroc, Mozambique, Namibie, Nauru, New Zealand, Niger, Nigeria, Pakistan, Papua New Guinea, Roumanie, Saharawi Republic, Somalie, South Africa, Sudan, Suisse, Togo, Tunisie, The Bahamas, The Gambia, Tonga, Tuvalu, Trinidad and Tobago, Sainte- Lucie, St Vincent and the Grenadines, Samoa, Salomon Islands, Sri Lanka, United Kingdom, Vietnam, Vanuatu, Zambia, et Zimbabwe – **reçoivent le visa à l'arrivée et sont exemptés des frais de visa valable pour un séjour de 30 jours.**
2. **Ressortissants des pays qui ne payent pas le visa d'entrée utilisant un passeport Ordinaire, de Service ou Diplomatique** – Citoyens des pays Membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Uganda, United Republic of Tanzania et South Sudan) **reçoivent le visa d'entrée à l'arrivée valable pour 06 mois.**
3. **Ressortissants des pays qui ne payent pas le visa d'entrée utilisant un passeport ordinaire** – Les citoyens des pays suivants reçoivent un visa gratuit ayant une validité de 90 jours à l'arrivée: Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Maurice, Indonesia, Haïti, République Démocratique du Congo, Philippines, République Centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Sénégal, Seychelles, Tchad et the State of Qatar.
4. **Ressortissants des pays qui ne payent pas le visa d'entrée utilisant un passeport diplomatique, de service, spéciale, officiel ou le Passeport d'Affaires Publique** – Les pays suivants ayant signé les accords bilatéraux de suppression de visa ou ayant pris la décision unilatérale de suppression de visa permettant les détenteurs de passeport diplomatique, de service spéciale ou officiel d'entrée respectivement sur leurs territoires sans demande préalable : Angola, Benin, République Populaire de Chine, Cote d'Ivoire, République Centrafricaine, Fédération de Saint-Christophe-et-Nevis, République Démocratique du Congo, Djibouti, Ethiopia, Gabon, Guinée, Ghana, India, Indonesia, Israël, Haïti, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibia, Philippines, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, South Africa, Turquie, Tchad et United Arab Emirates. **Le visa est valable pour une durée de 90 jours.**
5. **Visa d'une validité de 30 jours à l'arrivée,** - Les ressortissants de tous les pays du monde non mentionnés ci-dessus continueront d'obtenir le visa d'entrée à leur arrivée sans demande préalable et paieront le coût du visa qui est relatif.
6. **Les Rwandais résidant à l'étranger et ayant une double nationalité peuvent utiliser la carte d'identité nationale à l'arrivée** – un visa gratuit est octroyé aux Rwandais voyageant avec des passeports étrangers mais en possession d'une carte d'identité rwandaise.
7. **Les résidents étrangers au Rwanda peuvent utiliser leur carte d'identité pour étranger pour entrer** – les résidents étrangers résident qui reviennent au Rwanda en possession de leur permis de résidence valide et la carte d'identité pour étrangère continueront d'utiliser les portes biométriques électroniques (Automated Passenger Clearance System) à l'Aéroport Internationale de Kigali.
8. **Les enfants de moins de 16 ans voyageant avec leurs parents** – les enfants de moins de 16 ans voyageant avec des passeports étrangers en compagnie de leurs parents voyageant avec un passeport étrangers mais en possession de carte d'identité Rwandaise n'auront pas à payer le visa d'entrée.

Ce nouveau régime de visa du Rwanda prend effet immédiatement.

FIN

